

De l'angoisse scolaire La sélection à l'Université et le monde qui vient ¹

Annabelle ALLOUCH

L'écrivain Georges Perec pensait que les murs des villes éclairent plus sur l'état d'une société que de longs discours. En ce printemps 2018, la découverte d'affiches publicitaires vantant les mérites de produits pharmaceutiques à destination des étudiants ne pourra manquer d'illustrer sous un jour nouveau les enjeux de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, portée depuis l'automne 2017 par le gouvernement de M. Edouard Philippe.

Que voit-on sur ces affiches ? Affalée devant sa copie, l'air fourbu et harassé, une jeune candidate s'apprête à présenter un concours. Elle se voit soutenue dans cet effort qui semble insurmontable par la patte puissante d'un lion, qui lui apporte une boîte de cachets de type anxiolytiques. Le message transmis est on ne peut plus clair : en période d'examen, le médicament offre un soutien aussi utile qu'adéquat à la gestion du stress, et s'impose donc comme une condition à la réussite scolaire.

Une telle proposition suppose que l'angoisse puisse être traitable par voie chimique. Elle suppose également que le désordre dont elle est le symptôme soit le produit de sa psyché, c'est-à-dire d'un désordre interne et hautement individuel. Les troubles anxieux et la phobie scolaire ne sont bien-sûr pas un phénomène nouveau dans le monde éducatif. Chaque année, ils représenteraient environ 5% des consultations en pédopsychiatrie, sans que les chiffres sur cette question ne soient très étayés.²

Or, depuis les travaux pionniers d'Emile Durkheim sur le suicide³, on sait que l'anxiété n'est pas seulement le fruit d'un fonctionnement psychique propre à chaque individu, mais également le produit d'une organisation sociale et institutionnelle. Lorsque les règles et les conventions qui organisent l'ordre social disparaissent, ou lorsque l'on n'y croit plus, l'individu se confronte à une situation d'incertitude – ce que Durkheim appelle une situation anomique. A l'inverse, si une société se fonde sur l'imposition de règles trop strictes ou de conditions de travail injustes, elle ne peut contribuer qu'à déstabiliser les individus⁴. Cette dernière situation correspond bien au cadre scolaire. Face au jugement académique, à la compétition et à la définition de plus en plus étroite de la réussite à l'école (« *le Bac Scientifique ou rien !* »)⁵, l'élève est soumis à un cadre contraignant qui l'incite à s'investir totalement au nom de son avenir, y compris d'un point de vue émotionnel. S'il refuse de s'y plier, il sera désigné selon des termes peu à même d'assurer sa progression, oscillant entre un « en difficulté » et un « en échec »⁶.

A priori, il n'existe aucun lien entre une publicité faisant la promotion de cachets anti-stress et la réforme de l'Université. D'ailleurs, on nous l'affirme, la réforme permettra de mieux prendre en compte la « motivation » des étudiants, « en toute transparence » et au nom du « bien-être » de l'étudiant. En fait, l'industrie pharmaceutique, comme le marché privé de l'orientation lorsqu'il propose des services de soutien au dépôt de candidatures⁷ se nourrissent du sentiment anxieux suscité par l'imposition de la sélection et du classement comme une norme indépassable de l'expérience étudiante. La réforme de l'accès à l'Université, composée d'une réforme du baccalauréat, du lycée, ainsi que de la loi Orientation pour la Réussite des Etudiants (ORE) promulguée le 8 Mars 2018, parce qu'elle crée les conditions d'un « concours perpétuel » fondé sur mise en concurrence des individus, ne manquera pas de créer les conditions pour exacerber ce sentiment d'angoisse face à l'institution universitaire.

1. *Working paper* ayant donné lieu à une publication dans la revue internet AOC en Mai 2018, sous le titre :

« Accès à l'Université : les réformes de l'angoisse. » Le texte final est disponible au lien suivant :

<https://aoc.media/analyse/2018/05/02/acces-a-luniversite-reformes-de-langoisse/>

2. Selon l'association contre les phobies scolaires « Tous à l'école ».

3. Emile Durkheim, *Le Suicide*, Paris, PUF, 1897.

4. Sur la sociologie des sentiments de justice, voir François Dubet et al., *Injustices*, Paris, Seuil, 2005.

5. En particulier, Pierre Merle, *L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ?*, Paris, PUF, 2006.

6. Sur les ambiguïtés de ces catégories, voir Mathias Millet, « L'« échec » des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France. Retours sur une notion ambiguë et descriptions empiriques », in *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, De Boeck Supérieur, 2012, pp. 69-88.

7. Annabelle Allouch, « Les étudiants face au marché de l'anxiété », *Le Monde diplomatique*, Avril 2018.

8. Alain Ehrenberg, *La culture de la performance*, Paris, Hachette, 2010.

Angoisse et compétition scolaire

La loi ORE crée un environnement anxiogène pour les candidats et leur famille parce qu'elle conditionne l'accès à l'enseignement supérieur à une compétition scolaire au dénouement incertain.

Dans son livre *Le culte de la performance*, Alain Erhenberg décrit la France comme une société qui, depuis les années 1980, s'organise autour de deux figures⁸ : celle du sportif qui vit le dépassement physique comme une forme de « réalisation de soi », et celle de l'entrepreneur qui érige la compétition économique comme mode de vie et idéal d'excellence. Ainsi chacune de ces figures incarne-t-elle l'injonction moderne à la performance et à la réalisation de soi à la suite d'une compétition agonistique contre autrui. Toute réussite sociale ne devient possible qu'au prix d'une victoire sur une altérité, que celui-ci soit le fils du voisin ou la figure du titulaire d'un baccalauréat professionnel. La loi ORE, parce qu'elle remplace l'accès de droit à l'Université par une lutte pour une place à la fac apparaît symptomatique de cette approche. Or, quoi de plus incertain que le dénouement d'une lutte dont chacun comprend qu'elle s'avérera cruciale dans la détermination de son avenir ? Cela suppose aussi que chaque lycéen se plie à un cérémonial qui dépasse la seule construction d'un projet d'orientation mais lui impose un rapport à l'avenir nécessairement fondé sur l'attente, l'incertitude et la comparaison à autrui défini comme l'ennemi à abattre puisqu'il risque de jeter une ombre sur le projet personnel, même si ce projet (l'un des dix vœux à déposer) ne fait pas l'objet d'un désir profond mais n'est qu'une stratégie d'entrée parmi d'autres. On ajoutera que cette lutte sera d'autant plus âpre et incertaine que, selon un amendement ajouté lors du vote de la loi au Sénat, les capacités d'accueil d'une filière pourront varier d'une période à une autre.

Cette quête de réalisation de soi élevée au statut d'absolu s'incarne également dans l'individualisation des parcours portée par la réforme du lycée et du baccalauréat, qui repose sur le choix de modules transversaux sans assurance de cohérence des savoirs. Or, cette lecture très individualiste comporte de nombreux risques et particulièrement celui de transférer la responsabilité de la réussite ou de l'échec des épaules de l'Etat, par le biais de ses investissements, à celles des élèves. La conformité avec les « attendus » de l'enseignement supérieur dépendra du choix des « bons » modules par l'élève dès le lycée. Ce système de savoirs « à la carte » existe déjà en Grande-Bretagne, où il est dénoncé depuis au moins une vingtaine d'années. Alors que les étudiants se voient offrir une soixantaine de modules, seule une poignée (les mathématiques en tête) sont considérées comme utiles pour la réussite dans le supérieur, quelle que soit la filière et l'établissement.

Alors que l'entrée dans l'enseignement supérieur est souvent surinvestie par les familles comme le moment où se joue la trajectoire sociale d'un candidat, en particulier en France où les « écoles de la deuxième chance » sont rares, la réforme du bac amplifie encore la responsabilité individuelle d'un élève dans son échec ou sa réussite, en l'aveuglant sur les divergences de conditions matérielles entre les différentes filières et établissements. Comme si l'échec ou la réussite n'étaient le fruit que d'une volonté individuelle à « se réaliser », et non d'un environnement institutionnel qui différencie financièrement, socialement et symboliquement médecine et STAPS, classes préparatoires aux Grandes écoles et universités « massifiées »⁹.

Si la compétition scolaire s'impose comme mode d'organisation dans une grande partie du système scolaire, la loi ORE la porte au niveau de norme sociale. A partir du moment où choisir son avenir suppose d'entrer en concurrence avec autrui dans le cadre d'une sélection, l'incertitude s'impose comme un passage obligé pour tous les lycéens quelle que soit leur filière de prédilection.

Toutefois, l'importance de l'anxiété dans l'enseignement supérieur ne se mesure pas seulement à l'aune de la compétition scolaire, comme si elle était une conséquence « inévitable » d'un fonctionnement hiérarchique et marchand. Le sentiment d'anxiété, lorsqu'il est répété à l'infini par une série de mises à l'épreuve, peut également s'avérer être un mode particulièrement efficace de gouvernement et de contrôle des populations.

9. Comme le rappellent les sociologues Luc Boltanski et Eve Chiapello « l'insistance sur les valeurs d'autonomie et d'autoréalisation, [notamment lorsqu'ils] s'accompagnent de l'oubli du caractère socialement inégal des conditions de réussite confèrent à [un] échec un caractère personnel » in Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

L'anxiété comme mode de gouvernement

Comment contraindre les individus à se conformer à des normes et à des règles sans avoir recours à la force, incompatible avec un régime démocratique ? Pour de nombreux auteurs comme Michel Foucault, la réponse est simple : il s'agit d'instaurer des formes de discipline qui incitent les individus à l'autocontrainte. Dans *Surveiller et Punir*, Foucault souligne d'ailleurs à quel point l'examen est une source de discipline dans l'espace scolaire¹⁰. En organisant le temps scolaire, l'examen – et la crainte de la sanction qui l'accompagne – contribuent à assurer la docilité de l'élève. C'est à cette aune qu'il faut à nouveau apprécier la proposition du gouvernement relative à la réforme du baccalauréat. Fini le sprint des révisions et des épreuves du mois de Juin, dont l'organisation est jugée trop coûteuse. On préfère désormais organiser une suite ininterrompue d'épreuves entre la première et la fin de la terminale, décisives dans les évaluations d'entrée dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. A la place du sprint final, un 1000 mètres haie d'une durée de deux ans. Tant pis si cette organisation génère de l'angoisse chez des candidats qui devront désormais se préparer à des épreuves tous les six mois, à la défaveur des plus fragiles scolairement. Tant pis si cela génère l'inquiétude des enseignants qui devront, en un temps record, s'assurer de la préparation d'examens devenus d'autant plus cruciaux que leur réussite détermineront le parcours ultérieur de leurs élèves dans l'enseignement supérieur.

On le voit, susciter l'inquiétude chez l'individu se trouve au cœur des procédures disciplinaires. En désorganisant soudainement les conventions du quotidien ou en multipliant les épreuves qu'on qualifie de cruciales, on suscite chez les individus une inquiétude constante qui les force à s'assujettir. En étant un peu cynique (ou bien réaliste), on pourrait ainsi voir dans la proposition de Foucault une explication du défaut de mobilisation de certains étudiants et lycéens¹¹. Lorsque l'on révise une suite ininterrompue d'examens dont chacun se présente comme déterminants, on a plus le temps d'aller manifester ou de faire la grève. Cette lecture disciplinaire de l'examen pourrait également éclairer l'omniprésence de la question de la bonne tenue des examens comme un argument central dans les débats relatifs à l'envoi des forces de l'ordre dans les universités occupées. Si l'examen s'impose comme une technique de contrôle des populations par l'anxiété, on voit tout l'intérêt d'en assurer à tout prix la mise en œuvre.

Annabelle ALLOUCH,
maître de conférences en sociologie
à l'université de Picardie

10. Michel Foucault, 1975, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.

11. Pour reprendre les termes de Michel Foucault, l'examen assure ainsi par « la surveillance hiérarchique et la sanction possible, la normalisation des comportements. » (Ibid., p.217)



Faut-il tourner le dos à la démocratisation scolaire ?

Romain PUDAL

Selon les élégantes déclarations de Monsieur Gary-Bobo, économiste, maître à penser d'Emmanuel Macron en matière d'Enseignement supérieur et de recherche, il fallait instaurer « la sélection sans faire de vague ». Loin d'être « un fiasco » comme beaucoup l'ont dit, en constatant l'in vraisemblable accumulation de cafouillages de Parcoursup, ce dernier pourrait se révéler une grande réussite... anti-démocratique et discriminatoire. On peut d'abord se réjouir du fait qu'il y a eu des vagues lors de la mise en place – illégale il faut le rappeler (!) – de la Loi ORE et de son bras armé Parcoursup, machine à sélectionner pour ne pas dire broyer, virer, éliminer... Et dire qu'il s'agissait de remettre de l'humain (paraît-il) dans le processus d'orientation des élèves (tout en supprimant les CIO au passage en toute logique !). On en est loin ! Quoi qu'il en soit, la « Commune de Tolbiac », mais aussi les nombreux mouvements dans les universités notamment, ont montré que cette loi n'est pas passée sans une forte opposition et des critiques constantes de nombreuses organisations professionnelles et syndicales. Critiques qui, comme d'habitude, ont été le plus possible étouffées, balayées d'un revers de main, minimisées pour laisser place à une propagande gouvernementale d'envergure : mensonges sur les chiffres, opacité du système, changements réguliers des règles du jeu et j'en passe. La panoplie du gouvernement de l'auto-proclamé « nouveau monde » a été déployée : mépris, contre-vérités et répression.

Lors d'une rencontre au MESR en mars dernier avec les directeurs de cabinet de Madame Vidal, l'interfédérale constituée contre Parcoursup s'était entendu dire que les simulations informatiques avaient été faites et que « tout le monde bien sûr aurait une place quelque part dans l'enseignement supérieur »... ouf ! Sauf que, sauf que... en cette rentrée, d'après Parcoursup, le chiffre que l'on ne veut pas commenter en haut lieu est effarant : 180 000, oui 180 000 élèves ont disparu du système sans laisser de trace ! Comme souvent dans notre société, c'est plus en décourageant, angoissant et culpabilisant les gens qu'on obtient les meilleurs résultats de sélection sociale. « *Sortis du système Parcoursup d'eux-mêmes, c'est leur choix* », entend-on parfois dans les journaux, les facs ou les rectorats qui se refusent à communiquer les chiffres exacts de celles et ceux dont aucun vœu n'a été validé. C'est bien ainsi qu'il faudrait voir les choses. Malheureusement, les faits sont têtus, et c'est bien le dispositif Parcoursup qui a fini par décourager, voire dégoûter les élèves comme nombre d'entretiens le confirment. Le grand gagnant semble être le privé : des écoles plus ou moins onéreuses, avec ou sans accréditation de l'Etat, semblent avoir fleuri pour récupérer ces élèves dépités et désorientés, contre monnaie trébuchante évidemment, les contraignant souvent à contracter des prêts bancaires. Pour un Ministre de l'enseignement supérieur public, quel bilan glorieux !

L'association à laquelle j'appartiens – l'ASES (Association des sociologues enseignants du supérieur) – avait tiré la sonnette d'alarme très tôt. Les sociologues connaissent fort bien les phénomènes d'auto-sélection et d'autocensure qui balisent les vies des gens : « *ce n'est pas fait pour moi* », « *je ne me sens pas de...* », « *les études, c'est pas mon truc* », « *faut savoir où est sa place* », « *faut pas se prendre pour* »... combien de fois l'avons-nous entendu lors de nos entretiens ? Combien de fois les enquêtes nous ont-elles raconté leur sentiment d'illégitimité parce que « enfant de prolo », femme, maghrébin, etc. etc. Cette loi n'a fait qu'officialiser et aggraver le système de tri social opéré par le système scolaire : avec les fameux prérequis et attendus, on signifiait aux élèves qu'ils n'avaient pas leur place dans telle ou telle filière ; avec les statistiques, on montrait (parfois en grossissant les chiffres ou en les interprétant à convenance) on montrait les taux d'échec de tels ou tels bacheliers (notamment pro et technique) dans telle filière. Rarement une telle violence excluante aura été à l'œuvre en toute impunité : non plus « *vous qui entrez ici, laissez tout espoir* » mais bien « *n'entrez plus jamais ici !* ». Et que dire des collègues universitaires peu enclins à lutter contre cette loi ? Après des années de pénurie budgétaire et de mise en faillite des établissements, de dégradation des conditions de travail, de précarisation des métiers de l'ESR, beaucoup ont vu une solution dans cette sélection. Enfin débarrassés des « *djeuns à casquette du fond de l'amphi, qui ne savent pas ce qu'ils font là, qui n'ont rien à faire là, qui seraient tellement mieux ailleurs...* »

Bien entendu, le système de l'ESR français fait figure d'anomalie si on le compare à tant d'autres, même en Europe : garantir la possibilité de poursuivre des études supérieures de son choix (!) grâce à un diplôme national : le baccalauréat. Nombre de nos collègues, en Suisse, en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne ne comprennent pas cette « anomalie », cette « aberration » pour certains. Et en effet, il y a là quelque chose de rare, peut-être d'unique, une sorte d'utopie qui a porté la démocratisation scolaire : permettre à chacun-e de tenter sa chance dans une filière universitaire qui l'intéresserait, pratiquement quel que soit son cursus dans le secondaire, quelles que soient ses origines, du moment qu'il a réussi le bac. Ce système a-t-il vécu ? Maintenant il s'agit de « réussir Parcoursup », de convaincre des profs de fac que vous pouvez faire les études pour lesquelles vous postulez - comme pour une embauche... Monstrueuse perversion de tous les idéaux républicains de l'enseignement public : il s'agit de renforcer concurrence et sélection, exclusion, humilier (par les refus massifs, les classements affichés sur la plateforme), angoisser... en lieu et place de donner sa chance, accueillir, faire découvrir. Non pas évidemment que par le passé tout allait bien dans le meilleur des mondes, mais au moins les objectifs politiques allaient plus dans le sens de la démocratisation scolaire. Les études sont en train de devenir le lieu de l'angoisse permanente, de désespoirs quand on est refusé partout, de frustrations, de renoncements et de dégoût quand on atterrit dans une formation, faute de mieux.

Lorsque la loi a été adoptée, et encore plus aujourd'hui car l'on voit ses effets, les élu-e-s LR ont félicité (hors caméras bien entendu) les élu-es LREM d'avoir réussi là où ils avaient échoué en leur temps avec Devaquet : instaurer une sélection brutale et massive, mais cette fois-ci sans augmenter les droits d'inscription (véritable bombe politique). Dans ces conditions, et même si la loi est entrée en vigueur, la lutte est loin d'être finie : la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), saisie par le Sénateur Pierre Ouzoulias, a confirmé l'existence d'algorithmes locaux pour trier et classer des milliers de vœux non hiérarchisés, et confirmer également le fait qu'ils étaient com-

municables. Pourtant le MESR continue de dire qu'il n'en connaît pas l'existence et ne sait ce qu'ils sont, reconnaissant de facto que des pratiques discriminatoires de toute nature, territoriales, genrées, d'origine, ont pu frapper les élèves dans la plus grande opacité. C'est donc, forts de l'avis de la CADA, que l'on se tourne vers les universités elles-mêmes pour qu'elles livrent leurs algorithmes et disent enfin à quel type de sélection bricolée elles se sont livrées. La loi européenne, dite RGPD (Règlement général sur la protection des données), impose dorénavant la transparence sur les traitements des données personnelles. Grâce au Syndicat des avocats de France notamment, aux commissions dites « SOS Inscriptions » dans certains départements, des recours ont ainsi été déposés par des lycéen-es qui n'acceptent pas le traitement qui leur a été réservé et ce, avec beaucoup de courage, il faut le dire.

L'histoire ne s'arrête donc pas là : il est encore possible de défendre une utopie sans doute, celle d'une scolarisation massive et la plus longue possible pour le plus grand nombre, contre des processus de sélection sociale qui tentent de remettre chacun à sa place supposée : celle que les origines sociales pourraient assigner à vie. Il revenait à l'école de la République d'offrir à chacun la possibilité de construire un projet de vie qui l'enthousiasme, même si l'on n'est pas « tous nés sous la même étoile ». Cette utopie est loin d'être morte.

Romain PUDAL,
sociologue, CNRS, membre du CA de l'ASES

Loi ORE : loi « Orientation et réussite des étudiants »

CIO : Centre d'information et d'orientation

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

ESR : Enseignement supérieur et recherche.



Que cache le rapport ambigu à l'évaluation de notre ministre de l'éducation ?

Angélique DEL REY

Hier, en salle des profs, j'apprends que certains de mes collègues se rendent à un colloque sur l'évaluation... dans lequel J-M Blanquer en personne fait la conférence d'ouverture¹. Or le but de ce colloque n'est autre que de promouvoir auprès des enseignants une évaluation non stigmatisante et facteur de progrès. D'ailleurs, les collègues de mon établissement qui se sont inscrits sont tous des collègues bienveillants envers les élèves, mal à l'aise avec l'évaluation notée et considérant qu'il faut arrêter de noter ou en tous les cas éviter de décourager les élèves à travers la notation. Mais que fait J-M Blanquer dans un colloque comme celui-ci, lui qui souhaite au contraire multiplier les évaluations des élèves² et élargir celle-ci aux établissements scolaires ? Lui qui tente, depuis son arrivée au Ministère, de soumettre l'ensemble du système scolaire français à la culture néolibérale du résultat et de la performance ?

Voilà un énième exemple du brouillage des cartes que je tentais d'analyser il y a maintenant plus de 8 ans, dans *A l'école des compétences*³. L'engouement pour la pédagogie, qui s'enracine dans le mouvement dit de « l'école nouvelle »⁴ et qui fut à l'origine de la naissance des Sciences de l'éducation dans les années 1970 en France, n'est plus aujourd'hui l'apanage des gauchistes : les tenants du néolibéralisme y ont trouvé leur compte, parce qu'ils y ont trouvé la bonne façon de faire avaler la pilule à tout le monde. Vous avez raison, disent-ils à ceux qui pestent contre les normes et les disciplines scolaires : il faut déréguler, laisser chacun se former selon ses choix, l'évaluer sur ses compétences réelles plutôt que sur des savoirs posés en normes... Et aux autres, ils disent que, bien entendu, seuls comptent l'employabilité, les performances, les chiffres, l'argent. D'où le double habit du ministre : celui du culte

1. Colloque du 20 novembre 2018 intitulé « *Évaluer pour faire progresser* » et organisé par le MCLCM.

2. Cf. entre autres les nouvelles évaluations de la rentrée scolaire 2018 en CE1 et en 6^e.

3. Angélique DEL REY, *À l'école des compétences, de l'éducation à la fabrique de l'élève performant*, La Découverte, Paris, 2010.

du chiffre et de la performance, mais aussi celui de la bienveillance et de l'encouragement au progrès. C'est que, quand on évalue les résultats d'une pédagogie « bienveillante », il semblerait que ça fonctionne mieux... enfin, jusqu'à un certain point, celui des limites du bon « fonctionnement » dans le système, bien entendu !

Car c'est là que les chemins se séparent, entre l'esprit de la pédagogie nouvelle, et son recyclage néolibéral : les pédagogues progressistes appellent de leurs vœux une école qui permette aux élèves de s'épanouir en tant qu'êtres humains, quitte à ce que cet épanouissement ne colle pas tout à fait (voire pas du tout) avec les « offres d'emploi » dans la société contemporaine. A l'inverse, les « pédagogues néolibéraux » font le pari que, si on laisse aux élèves une plus grande marge de « liberté » dans leur choix d'études, tout en les harcelant sur la question de l'orientation, c'est-à-dire en leur expliquant qu'il est nécessaire qu'ils choisissent le plus tôt possible un métier et organisent au mieux leurs études en fonction de ce choix, l'on obtiendra une meilleure performance dans l'organisation de l'employabilité des jeunes : autrement dit, l'on obtiendra de manière générale une jeunesse qui « fonctionnera » mieux sur le marché du travail. Le but du pédagogue néolibéral, quand il se drapait dans les habits du pédagogue progressiste, n'est donc pas le même que le but de celui qu'il contrefait : il est le bon fonctionnement dans un système pré-existant, non l'existence (avec ce qu'elle comporte d'incertitude et d'angoisse) – pour reprendre le titre du dernier ouvrage de Miguel Benasayag.⁵ Il est la machine, non le vivant.

Du reste, lorsque l'on s'intéresse au détail des évaluations par compétences concoctées pour les nouvelles évaluations introduites aux rentrées 2017 et 2018 par notre cher ministre, l'on s'aperçoit que ce qui importe, c'est uniquement le fonctionnement abstrait de l'élève, pas son existence au sein du groupe classe. « Entoure la première lettre de chaque mot dans la phrase Le chat attrape la souris. », pouvait-on lire dans l'un des tests de ma fille de CP l'an dernier. Les enfants ne sachant évidemment pas encore lire à leur arrivée au CP, c'est leur maîtresse qui leur avait expliqué l'énoncé. Il s'agit là d'un test typique d'évaluation des compétences. Peu importe que l'élève comprenne ou non la phrase, peu importe qu'elle soit ou non prononcée par la maîtresse lors du regroupement et de la lecture, peu importe la situation d'apprentissage en somme, ce qui importe, c'est uniquement la « compétence » dont fait montre l'élève, en dehors de tout contexte, comme on demanderait au fond à une machine de réaliser ce dont on l'a rendue capable, réaliser une de ses fonctions... On s'intéresse ici au « fonctionnement » de l'élève, pas à son existence... Comme s'il était une surface lisse avec, collée dessus (ou pas), des « compétences à réussir dans la vie ». Mais ce n'est pas comme ça qu'on apprend, quand on est autre chose qu'une machine ! Ce n'est pas non plus le but d'un apprentissage, quand on est autre chose qu'une machine ! Ce n'est donc pas comme ça non plus qu'il faut évaluer les apprentissages !!

Alors, J-M Blanquer a beau répéter partout que ce type d'évaluation serait un "diagnostic" permettant de faire progresser les élèves, à l'heure du nouveau management public, il est évident que les données n'ont pas uniquement vocation à servir aux enseignants (usage pédagogique), mais encore (surtout, dirais-je), à l'administration et aux décideurs, dans une optique de concurrence entre établissements scolaires et de performance économique du système (faire « mieux » avec « moins »). Sans cela, pourquoi ne pas en rester aux évaluations adaptées au profil de la classe, à l'évolution pédagogique de l'enseignant, bref, pensées et construites par l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique eux-mêmes ? Si c'est vraiment dans l'intérêt de l'élève, pourquoi vouloir imposer des évaluations standardisées ? Et pourquoi, aussi, ne pas faire confiance à la capacité des enseignants, leur expérience et formation, à diagnostiquer les problèmes des élèves ? Ne le font-ils pas pour la plupart spontanément sans avoir besoin d'en passer par des moments d'évaluation à la fois déconnectés des réalités et rythmes de la classe, chronophages, et générateurs d'angoisse supplémentaire pour les élèves ?

Angélique DEL REY,
professeur de philosophie en lycée,
auteure du livre *À l'école des compétences*.

4. « *Éduquer, c'est d'abord éduquer au métier d'homme* », disait Rousseau dans son *Émile*.

5. Miguel Benasayag, *Fonctionner ou exister ?*, le Pommier, Paris, 2018.